

Le 6 janvier 2020

Mediator : les associations s'indignent du double langage de Servier

Les associations d'usagers, de patients et de victimes du Mediator participant au conseil d'orientation de l'ONIAM (Office national d'indemnisation des accidents médicaux) ont pris connaissance avec indignation d'un courrier adressé le 18 octobre 2019 par les avocats du laboratoire Servier au directeur de l'ONIAM.

Dans ce document, le laboratoire Servier conteste vigoureusement les outils d'évaluation du déficit fonctionnel des victimes du Mediator opérées à cœur ouvert, établis par le collège d'experts Mediator, fort de son expérience de plus de 9000 dossiers expertisés. Ces outils, actualisés à partir du barème indicatif du concours médical datant de 2003, et adaptés à cette situation hors norme de dommage sériel, sont indispensables pour éclairer l'examen au cas par cas des irréversibles conséquences découlant des blessures cardiaques causées par le Mediator et guider des prises de décisions harmonisées et cohérentes. Comble du cynisme, Servier estime notamment que les victimes ayant subi une chirurgie cardiaque, consistant en l'amputation des valves cardiaques remplacées par des prothèses palliatives, devraient se satisfaire de cette « réparation » et revoir leurs prétentions indemnitaires à la baisse ! Or, ces actes de chirurgie à cœur ouvert ne s'imposent que lorsque la vie du malade est en jeu à court terme car ils entraînent un handicap lourd et définitif pour ceux qui survivent à cette opération à haut risque.

L'audition des souffrances des victimes du Mediator, exprimées à l'audience depuis le 21 novembre dernier, constitue un choc émotionnel. Beaucoup de ces victimes ont également témoigné de la violence procédurière de Servier dans le traitement de leurs demandes indemnitaires. Or la négation de leurs souffrances ne fait que les aggraver.

Le PDG de Servier, Olivier Laureau, a réitéré, à l'ouverture du procès pénal historique du Mediator le 23 septembre 2019, les regrets « sincères » de la firme vis-à-vis des personnes souffrant cruellement des conséquences d'une intoxication au Mediator et réaffirmé sa volonté d'indemnisation des victimes. Les avocats de Servier ont présenté, lors des audiences du procès pénal, les excuses du laboratoire aux victimes, en concédant même leur caractère « très insuffisant ».

Ce sont en réalité des larmes de crocodile qui sont versées tandis que, parallèlement à la tenue du procès, se poursuivent sans relâche contestations, minimisations et insinuations diverses de la part de la firme face aux demandes légitimes de réparation formulées par des milliers de victimes de ce coupe-faim mortel, maquillé en anodin adjuvant du diabète. Il est inacceptable que ces victimes doivent encore se battre pour juste se faire respecter lors de ces démarches.

Les associations, présentes aux côtés des victimes du Mediator, tiennent à faire connaître leur révolte face au double langage du laboratoire Servier et de ses dirigeants et espèrent que le procès pénal en cours permettra de mettre enfin un terme à un déni sans fin.

Les victimes du Mediator n'ont que faire des excuses verbales de Servier démenties par ses actes !

Associations France Assos Santé ; CADUS ; HTaPFrance ; AVIM ; AAAVAM ; Le Lien ; UFC-Que Choisir

